

Syndicat canadien de la fonction publique

1375, boul. St. Laurent Blvd., Ottawa, ON K1G 0Z7 (613) 237-1590, Fax/Téléc.: (613) 237-5508, cupemail@cupe.ca / courriel@scfp.ca / cupe.ca / scfp.ca

Le 26 juillet 2010

PAR COURRIE

L'honorable Jean Charest Premier ministre du Québec Édifice Honoré-Mercier, 3e étage 835, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le premier ministre,

Récemment, je vous ai écrit afin de vous demander d'appuyer les améliorations demandées au Régime de pension du Canada et au Programme de supplément du revenu garanti. Ces améliorations contribueront à donner à tous les Canadiens une meilleure sécurité et une plus grande dignité à la retraite et ce, à coût raisonnable. Nous sommes très encouragés par les très nombreux appuis de Canadiens de partout au pays à ces propositions. Je souhaite sincèrement qu'un appui de votre part permettra d'en arriver à cet héritage durable qui profitera à l'ensemble des Canadiens.

Il s'agit de l'un des points importants dont vous discuterez lors de la rencontre du Conseil de la Fédération qui aura lieu la semaine prochaine à Winnipeg.

Je m'attends à ce que la question du financement des soins de santé soit aussi à l'ordre du jour, puisque les ententes de financements fédérales-provinciales arriveront à échéance dans quelques années. Nous partageons les inquiétudes exprimées quant à la viabilité des dépenses que nous consacrons au système de santé. Mais la façon dont on a parlé de la faillite imminente du système public d'assurance-maladie en raison du vieillissement de la population était pour le moins alarmiste.

Il est vrai que les dépenses en santé monopolisent une part croissante du budget des provinces. Toutefois, cette tendance s'est installée en bonne partie parce que les dépenses gouvernementales qui contribuaient à notre économie ont considérablement diminué, notamment par des réductions importantes des dépenses non liées à la santé au cours des deux dernières décennies. De fait, la contribution des provinces à l'assurance-maladie est demeurée relativement stable comme part de notre économie, fluctuant entre 4 % et 5 % de notre PIB depuis 1975. Cette proportion augmente pendant les récessions, alors que notre PIB diminue, mais il s'agit de sursauts temporaires et la situation revient à la normale lorsque l'économie reprend de la vigueur. Le système canadien d'assurance-maladie est un succès remarquable qui offre des soins de qualité à l'ensemble des Canadiens d'une façon saine et abordable d'un point de vue fiscal.

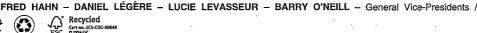
CLAUDE GÉNÉREUX - National Secretary-Treasurer / Secrétaire-trésorier national PAUL MOIST - National President / Président national -











Nous devons continuer à contrôler les coûts, particulièrement les coûts liés aux médicaments d'ordonnance, aux nouvelles et dispendieuses technologies et à l'utilisation appropriée des ressources en santé. Récemment les réformes portant sur le prix des médicaments génériques qui ont été adoptées par plusieurs provinces, lesquelles économiseront ainsi des millions de dollars par année, constituent un excellent exemple du genre d'initiatives qui sont nécessaires dans ce secteur.

Le vieillissement de la population est inquiétant, mais il s'agit d'un élément marginal de l'augmentation des coûts. Une bonne part de l'augmentation des coûts attribuée au vieillissement de la population est en fait due aux mesures héroïques prises au cours de la dernière année de la vie, mesures qui de fait ne changent que peu de choses à l'espérance de vie. Au même moment, l'état de santé de nos aînés continue de s'améliorer. La véritable inquiétude en matière d'augmentation des coûts des soins de santé devrait provenir des services de santé qui ne sont pas couverts par l'assurance-maladie et dont la part de notre revenu national est en augmentation constante et rapide. La meilleure façon de contrôler ces coûts est de ne pas permettre une plus grande privatisation de notre système de santé et d'empêcher ainsi une escalade constante des dépenses privées en santé. Il est plutôt temps de bâtir sur nos succès et d'étendre, non de réduire, l'étendue d'un système public d'assurance-maladie efficace et viable.

Même selon les perspectives pessimistes du Directeur parlementaire du budget du Canada, notre PIB nominal devrait connaître une croissance moyenne de 4 % par année au cours de la prochaine décennie. Les transferts fédéraux en santé devraient augmenter au même taux et même, de 5 % ou 6 %. Dans l'ensemble, la part des dépenses du gouvernement fédéral dans notre économie devrait connaître une diminution substantielle au cours des 5 prochaines années.

Lorsque, vers 2014, le budget fédéral sera équilibré, il y aura sûrement place à une amélioration du régime public d'assurance-maladie. Une croissance de 5 % par année signifierait une croissance des transferts fédéraux en santé pour atteindre environ 1,7 % de notre économie contre 1,6 % aujourd'hui : une augmentation de seulement 0,1 %. Nous pourrions nous permettre une telle amélioration qui ne représenterait que la moitié des coûts annuels des récentes diminutions de l'impôt des sociétés.

Dans le cadre d'une préoccupation plus immédiate, nous appuyons l'idée que le gouvernement fédéral devrait retirer le plafond imposé au Programme de péréquation, plafond qui lie le financement à une moyenne variable du PIB sur 3 ans. Plutôt que d'assurer une meilleure stabilité, cette condition rend la péréquation plus volatile et provoque, pour 2010-2011, des diminutions inattendues du financement pour toutes les provinces qui reçoivent de la péréquation, à l'exception du Québec et de l'Ontario (certaines provinces ont subi une diminution de 20 % de leurs paiements de péréquation). Si le versement unique du gouvernement fédéral pour 2010-2011 a aidé à atténuer les pertes dans les transferts combinés des provinces, il ne s'agit pas d'une solution de remplacement à un programme de péréquation stable et adéquatement financé.

À l'exception de l'Ontario, toutes les provinces qui reçoivent de la péréquation seront confrontées à une diminution en 2011-2012. Résultat de cette diminution, la plupart des provinces seront confrontées à une baisse générale de l'ensemble des transferts fédéraux. Cette situation fera en sorte que les provinces seront de moins en mesure d'assurer les services publics de base.

De plus, lier la croissance de la péréquation à la croissance du PIB provoque une réaction cyclique qui ne fait rien pour stabiliser notre économie. En comparaison avec les paiements de 2007, le PIB a représenté une perte de 8 milliards de dollars dans les économies fédérale et provinciales au cours des 2 dernières années. Le gouvernement fédéral pourrait assurer une meilleure stabilité économique s'il retirait le plafond du programme de péréquation ou s'il garantissait la stabilité des principaux transferts entre maintenant et 2014, soit le moment où les programmes seront renouvelés.

Nous sommes aussi préoccupés par les négociations avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'un Accord économique et commercial global (AECG) qui est décrit comme étant plus complet et plus en profondeur que l'ALÉNA. Ce qui préoccupe le SCFP dans cette entente commerciale Canada-UE, est qu'elle pourrait mettre en péril les protections existantes dans les lois canadiennes sur l'environnement, le travail ou encore la réglementation en matière de santé et sécurité. Certains aspects fondamentaux de notre économie, de notre politique alimentaire aux droits de propriété intellectuelle en passant par l'achat public et la protection de l'environnement, s'en trouveront affectés.

Les méthodes d'approvisionnement des gouvernements infranationaux sont une préoccupation majeure face à l'AECG. Les gouvernements provinciaux subiront une pression accrue pour ouvrir encore plus leurs politiques en matière d'approvisionnement et de prestation des services publics, lesquels sont des leviers essentiels au développement des économies locales. Si l'AECG est signée, les conditions que les provinces et les municipalités peuvent imposer pour effectuer des dépenses publiques de façon à servir le développement économique, comme les règles en matière de contenu local, d'environnement ou d'éthique ou encore l'obligation d'embaucher du personnel local, pourraient fort bien être nettement découragées ou soumises aux règles strictes des ententes de commerce international.

À l'échelon provincial, l'adoption par l'Ontario de la Loi sur l'énergie verte constitue un exemple de la façon dont les autorités provinciales peuvent susciter la croissance par le biais de l'imposition de quotas de contenu local. Les provinces doivent demeurer en position de concevoir d'autres lois de cette nature sans avoir à craindre de violer les règles du commerce international en adoptant de telles lois.

Nous sommes troublés par le fait que l'UE a fait de la prestation des services publics l'une des priorités de ses discussions commerciales avec le Canada. Les négociateurs européens sont nettement intéressés par la privatisation de nos services publics d'eau et autres afin d'obtenir un accès aux grandes entreprises basées aux États-Unis. Le filet social du Canada dépend de services publics universels et sans but lucratif et de tels services ne peuvent être assurés par les grandes multinationales privées.

Franchement, nous ne voyons rien qui puisse nous faire penser que le Canada tirera des avantages significatifs de cette entente qui d'autre part, contribuera à limiter considérablement la capacité des gouvernements provinciaux et municipaux de gouverner dans le meilleur intérêt de leurs électeurs. L'approche canadienne dans ces négociations semble motivée par l'idéologie plutôt que la défense des intérêts nationaux.

Une entente commerciale de cette ampleur devrait être négociée avec nettement plus de transparence et faire place à des consultations publiques. Les provinces devraient prendre l'initiative et lancer des consultations publiques auprès d'une vaste gamme d'organisations de la société civile, parce qu'il est hautement improbable que le gouvernement fédéral le fasse. Le SCFP serait heureux de collaborer à la consultation de ses membres – vos électeurs et employés – sur ce projet d'entente commerciale.

Je félicite les premiers ministres de l'Ouest pour avoir pris l'initiative d'accepter l'adoption d'une Charte de l'eau lors de leur rencontre du mois dernier à Vancouver et pour avoir ainsi reconnu le caractère essentiel d'une eau propre pour la vie humaine et avoir mis l'emphase sur la protection et la conservation des ressources en eau. Nous vous demandons instamment de soutenir un plan encore plus ambitieux de Charte nationale de l'eau qui reconnaîtrait le droit des citoyens à une eau propre, sécuritaire et traitée, qui reconnaîtrait l'eau comme étant une ressource publique, qui protégerait l'eau de la pollution industrielle et garantirait un financement adéquat pour les services d'eau et la protection de l'eau. Une telle façon de faire serait conforme à la déclaration adoptée lors du Sommet Bleu de novembre dernier à Ottawa. Nous avons aussi demandé au gouvernement fédéral d'accorder son appui à un vote qui doit être pris aux Nations Unies au cours du mois, sur le droit à une eau propre, sécuritaire et traitée comme droit universel de la personne.

Dans le même dossier, nous appuyons la mise en œuvre de normes harmonisées et plus strictes en matière d'eaux usées, mais nous sommes préoccupés par le lourd fardeau financier qu'une telle mesure pourrait faire supporter à de nombreuses petites municipalités. Le coût d'une telle réglementation pour les municipalités pourrait dépasser les 10 milliards de dollars alors que l'évaluation du coût total de la remise à niveau de l'ensemble des systèmes d'eau et de traitement de l'eau du pays est de l'ordre de plus de 30 milliards. Nous avons réclamé du gouvernement fédéral qu'il mette sur pied un Fond national de l'infrastructure de l'eau pour le financement de ces besoins en croissance. Le Canada est très loin derrière de nombreux autres pays en ce qui a trait aux investissements dans l'infrastructure verte et cette initiative serait pour notre pays une excellente façon de montrer la voie dans ce domaine.

Enfin, je félicite tous ceux qui sont intervenus auprès du gouvernement fédéral afin qu'il conserve le formulaire long du recensement. Bien que certaines organisations comme l'Institut Fraser se disent en faveur de l'abolition du formulaire long obligatoire parce qu'elles le voient comme une façon économique, pour les groupes d'intérêt, d'obtenir des données exactes, je crois que la plupart des Canadiens sensés reconnaissent l'importance de la collecte de données précises et fiables pour le bien public et une meilleure élaboration des politiques publiques. Statistique Canada a la réputation d'être l'une des meilleures agences de statistiques au monde. Il serait dommage pour nous que la réputation et la crédibilité d'une telle institution aient à souffrir de cette décision à courte-vue.

Je vous souhaite des rencontres productives lors de votre séjour à Winnipeg.

Je vous prie, Monsieur le premier ministre, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président national,

PAUL MOIST

:te/sepb 491